

Annexe

La mise au concours d'une surface
pour une intervention artistique

Préambule

La mise au concours du 18 août 2020 concerne deux surfaces possibles. Les projets peuvent inclure l'une ou l'autre ou les deux.

1. Prix

Le montant de CHF 5'000.- sera attribué au lauréat ou à la lauréate, et couvrira :

- La conception de son œuvre
- Sa réalisation (travail), y compris ses prestations sociales
- Le matériel nécessaire à sa réalisation

2. Lieux

a. Escaliers de l'Avenue du Mont-Blanc



Les escaliers sont situés de part et d'autre du pont de l'Avenue du Mont-Blanc.

<https://www.google.com/maps/@46.4183237,6.267975,21z>

<https://www.google.com/maps/@46.418709,6.2665654,19z>

Impératif technique : la surface ne doit pas devenir glissante et la visibilité des marches doit être préservée pour la sécurité des utilisateurs.

b. Palissade extérieure de l'espace de tri des déchets



La surface est en bois.

<https://www.google.com/maps/@46.4199744,6.2717556,47m/data=!3m1!1e3>